

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Reçu en Préfecture le : 10/11/2021

ID Télétransmission : 033-213300635-20211109-119077-DE-1-1

**Séance du mardi 9 novembre
2021**

Date de mise en ligne :

D-2021/374

certifié exact,

Aujourd'hui 9 novembre 2021, à 14h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16h49 à 17h03

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Monsieur Antoine BOUDINET,

Madame Nathalie DELATTRE présente à partir de 14h35, Madame Sandrine JACOTOT présente à partir de 14h55, Madame Catherine FABRE présente à partir de 15h45, Madame Harmonie LECERF présente jusqu'à 15h40, Monsieur Jean-Baptiste THONY présent jusqu'à 17h00, Monsieur Olivier ESCOTS présent jusqu'à 17h23, Monsieur Matthieu MANGIN présent jusqu'à 17h42.

Excusés :

Madame Céline PAPIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM,

SOLIHA Gironde. Subvention de fonctionnement 2021. Autorisation.

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

SOLIHA Gironde est une association créée en 1955 qui intervient dans le domaine du développement local et de l'habitat sur le département de la Gironde.

L'association œuvre dans ce domaine, conformément à son objet social, en vue de garantir un logement décent et adapté aux conditions de vie de ses occupants avec une priorité d'action en direction des populations les plus fragiles.

SOLIHA Gironde intervient, dans le cadre de son projet associatif, sur la totalité de la chaîne immobilière, de l'appui à l'émergence de projets territoriaux jusqu'à la gestion immobilière, assurant des actions diverses et complémentaires en matière d'information des ménages et de conseils sur l'amélioration de l'habitat, de promotion de la réhabilitation des immeubles, d'accompagnement social lié au logement ou encore d'appui à l'accès au logement.

La reconnaissance de ses compétences et de ses actions lui a conféré le statut de Service d'intérêt économique général, qualité confirmée en 2010 et renouvelée en 2016, en tant qu'organisme agréé par l'Etat par arrêtés préfectoraux en matière d'ingénierie sociale, financière et technique et en matière d'intermédiation locative et de gestion locative sociale.

Certaines des actions réalisées par SOLIHA Gironde rentrent en cohérence avec la politique menée par la Ville de Bordeaux en matière d'habitat et présentent ainsi un caractère d'intérêt général local pour ce qui concerne ses missions d'accueil physique, d'information et de conseil aux ménages sur l'amélioration du parc privé, et ses missions d'accompagnement à l'accès au logement des publics vulnérables notamment les jeunes, les personnes à mobilité réduite et les personnes en insertion.

SOLIHA Gironde favorise notamment, à travers son agence immobilière sociale (SOLIHA AIS), le développement d'une offre locative à loyers maîtrisés, par le biais de la mobilisation et de l'accompagnement de propriétaires bailleurs dans leur démarche. Cette action en faveur de la régulation du parc locatif privé s'intègre totalement dans les objectifs de la politique de l'habitat de la ville.

L'association accompagne également les personnes âgées ou en perte d'autonomie en animant des ateliers « Bien chez soi » qui présentent, sous une forme participative entre retraités et animateurs, les risques liés à l'environnement du domicile et les aides techniques permettant le maintien dans le logement. Ces ateliers viennent d'être dématérialisés en 2020 et les animateurs sont formés à ces nouvelles pratiques, sans pour autant supprimer les versions en présentielles qui reprendront dès que la situation sanitaire le permettra.

L'association propose un appui personnalisé aux travaux d'adaptation ou d'amélioration du confort thermique du logement, en 3 étapes : le diagnostic du logement, une aide administrative et financement et une assistance lors de la réalisation des travaux. Ainsi, en 2020, plus de 2 000 demandes de renseignements ont été transmises ; 194 dossiers ont été financés dont 15 sur la ville de Bordeaux. L'adaptation du logement concernait 5 dossiers. Le montant moyen des travaux s'élevait à 3 290€, subventionnés à hauteur de 72%.

SOLIHA Gironde participe à l'alimentation de la base de données « Adalogis » (dispositif permettant d'organiser le rapprochement entre l'offre et la demande de logements adaptés), afin de faciliter l'accès des personnes confrontées à une perte d'autonomie ou en situation de handicap à un logement adapté et accessible. Depuis sa création, 1966 logements ont été repérés, dont 80 % sur Bordeaux Métropole. 794 demandes de logement adapté sont actives dans la base de données.

Depuis 2002, au sein de son espace info énergie, SOLIHA Gironde accueille, informe et conseille les personnes projetant d'améliorer ou de réhabiliter leur logement et anime le défi « Familles à énergie positive ». Les particuliers recherchent principalement des informations d'ordre technique sur l'isolation et le chauffage, ainsi que des subventions pour financer ces travaux. En 2020, 761 ménages ont été renseignés, dont 17 % résident sur Bordeaux. A ce titre, SOLIHA Gironde a également assuré 11 permanences à la Maison Eco citoyenne et animé 5 événements en présentiel.

Plus particulièrement sur la ville de Bordeaux, SOLIHA Gironde aide les ménages souhaitant

améliorer leur logement via le dispositif « Coup de pouce ». Il permet d'accompagner ponctuellement des propriétaires occupants aux ressources plus élevées que celles prises en compte par l'ANAH, mais également des propriétaires bailleurs s'engageant à pratiquer des loyers modérés et des syndicats de copropriété. En 2020, 38 visites ont été réalisées, majoritairement dans le centre ancien de Bordeaux et sur le quartier de la Bastide. Les travaux ainsi financés ont porté principalement sur le remplacement de fenêtres et/ou porte d'entrée ou sur le changement du système de chauffage. La subvention « Coup de pouce » couvre 50% du coût de certains travaux.

Enfin, SOLIHA Gironde développe une expertise sur les questions de mal logement, dans le cadre des missions confiées par le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et le mal logement de la Gironde (PDLHI ml33) et met en place un partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) sur la sortie de non décence.

L'ensemble de ces actions permettent également d'alimenter la réflexion sur l'évaluation et l'évolution des politiques publiques en matière d'habitat menée par les différents échelons de collectivités, en lien avec leurs compétences respectives dans ce domaine.

Les contraintes liées à la crise sanitaire ont bien entendu perturbé l'organisation de l'association en 2020, mais SOLIHA Gironde a su adapter son fonctionnement et poursuivre l'ensemble de ses missions afin de répondre aux attentes des habitants et de ses partenaires.

Ainsi, la Commune souhaite accompagner financièrement la mise en œuvre de ces actions d'intérêt général de SOLIHA Gironde au titre de l'exercice budgétaire 2021 par l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 70 000 euros.

Principaux indicateurs financiers de l'organisme :

	Budget Prévisionnel 2021	Budget Prévisionnel 2020	Budget Prévisionnel 2019
Total charges	2 192 700	2 156 980	1 952 705
Dont charges de personnel	1 681 600	1 628 793	1 585 106
% de participation Ville de Bordeaux	3,2%	3,2%	3,1%
% des autres financeurs			
- Bordeaux Métropole	9,9%	10,0%	9,7%
- Département	5,0%	5,1%	4,9%

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville au financement des actions d'intérêt général menées par SOLIHA Gironde dans le cadre de son projet associatif, à hauteur de 70 000 euros, pour l'exercice budgétaire 2021,
- autoriser le Maire à signer la convention financière annuelle avec cette association,
- les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice en cours, compte 65748 – fonction 020.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE de Monsieur Matthieu MANGIN

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 novembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Stéphane PFEIFFER



CONVENTION ANNUELLE - 2021 **Entre SOLIHA Gironde et Ville de BORDEAUX**

Entre :

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Pierre Hurmic, son Maire, agissant en vertu de la délibération 2021/xx du Conseil municipal du 9 novembre 2021, ci-après dénommée « Ville de Bordeaux »,

Et

L'association SOLIHA Gironde, représentée par Monsieur Alain Brousse, Président, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes, ci-après dénommée « SOLIHA Gironde »,

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que certaines des actions réalisées par SOLIHA Gironde dans le cadre de son projet associatif rentrent en cohérence avec la politique menée par la Ville de Bordeaux en matière d'habitat, et présentent ainsi un caractère d'intérêt général local pour ce qui concerne ses missions d'accueil physique, d'information et de conseil aux ménages sur l'amélioration du parc privé, et ses missions d'accompagnement à l'accès au logement des publics vulnérables notamment les jeunes, les personnes à mobilité réduite et les personnes en insertion.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de versement de la subvention de fonctionnement, octroyée par la Ville de Bordeaux à SOLIHA Gironde pour l'année 2021 pour la réalisation des actions de l'association présentant un intérêt général local. Il s'agit de ses missions d'accueil physique, d'information et de conseil aux ménages sur l'amélioration du parc privé, et de ses missions d'accompagnement à l'accès au logement des publics vulnérables notamment les jeunes, les personnes à mobilité réduite et les personnes en insertion.

ARTICLE 2 – Montant de la subvention

La participation de la Ville de Bordeaux accordée à SOLIHA Gironde au titre de la réalisation de ces actions est de 70 000 euros pour l'année 2021.

Cette subvention sera créditée sur le compte de l'association dont les références bancaires ou postales sont stipulées ci-dessous :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE /OU POSTAL

Domiciliation : Caisse d'épargne

Titulaire du compte : SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Adresse : 211 cours de la Somme 33800 Bordeaux

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB ou RIP
13335	00301	08004540434	03

ARTICLE 3 – Modalités de versement

L'aide de la Ville sera versée en deux fois selon les modalités ci-dessous :

- dès la signature de la présente convention, un acompte de 80 % du montant de la subvention sera mandaté à SOLIHA Gironde.
- le solde interviendra après réception du compte rendu d'activité et un bilan financier annuel au plus tard à la fin du premier trimestre n+1.

ARTICLE 4 – Obligations du bénéficiaire

SOLIHA Gironde s'engage à informer tout bénéficiaire des actions financées au titre de la présente convention, du soutien financier de la Ville de Bordeaux.

Publicité : la mention « réalisé avec le concours de la Ville de Bordeaux » devra figurer sur toute publication réalisée par SOLIHA Gironde.

Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée. L'association s'interdit en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

Dans le cadre des outils opérationnels, SOLIHA Gironde s'engage à veiller attentivement à une prise en compte rigoureuse des objectifs et réglementations nationaux et locaux.

ARTICLE 5 – Communication

SOLIHA Gironde s'engage à diffuser et à faire connaître le partenariat par tous moyens, avec l'utilisation de la charte graphique du logo type fournie par la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 6 – Certification des comptes

En application de l'article 10 de la loi N°2000-312 du 12 Avril 2000 et du décret N°2001-495 du 6 Juin 2001 relatifs à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques, la présente convention revêt un caractère obligatoire en raison du montant des subventions versées qui excède le seuil de 23 000 euros.

Dans le cadre des dispositions des articles L3313-1 et L3313-6 du Code général des collectivités territoriales (loi d'orientation N°92-125 du 6 Février 1992, relative à l'administration Territoriale de la République, du décret d'application N°93-570 du 27 Mars 1993 et de l'article 81 de la loi N°93-122 du 29 Janvier 1993), les modalités de certification des comptes de l'association s'établissent comme suit :

En application de l'article R2313 du Code général des collectivités territoriales, si les subventions sont supérieures ou égales à 150 000 euros, les comptes devront être certifiés par un commissaire aux comptes choisi sur la liste des commissaires aux comptes inscrits

auprès de la cour d'appel de Bordeaux. Par ailleurs, en application de la réglementation précitée, l'Association doit déposer à la Préfecture de la Gironde son budget, ses comptes, la présente convention et, le cas échéant, les comptes-rendus financiers des subventions reçues pour y être consultés.

ARTICLE 7 – Contrôle

L'association fournira chaque année :

- le compte de résultat et le bilan du dernier exercice clôturé,
- un rapport d'évaluation, sur les actions, rentrant dans le cadre de ce financement, entreprises au cours de l'année, accompagné du bilan budgétaire faisant ressortir l'utilisation des subventions,
- tout élément ou document susceptible de montrer la valorisation de l'image de la Ville de Bordeaux (photos, revue de presse, un exemplaire de chaque document de communication réalisé, etc.).

Un contrôle sur place et sur pièces pourra être effectué par des agents dûment habilités en application de l'article L1611-4 du CGCT qui prévoit que « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui a accordé la subvention ».

ARTICLE 8 – Résiliation

- a) En cas de non-respect par l'association de ses engagements, ainsi qu'en cas de défaillance de sa part, la collectivité pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai d'un mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.
- b) En cas de résiliation anticipée en cours d'année, SOLIHA Gironde devra reverser à la collectivité le montant des subventions perçues, au prorata.

ARTICLE 9 – Contentieux

Les litiges qui pourront naître de l'exécution de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 10 – Période de validité

La présente convention est conclue pour la durée de l'année civile 2021.

ARTICLE 11 – Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- pour l'association SOLIHA Gironde, 211 cours de la Somme 33800 Bordeaux

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

La Ville de Bordeaux,
représentée par son Maire
Pierre Hurmic

L'association SOLIHA Gironde,
représentée par son Président
Alain Brousse



Convention d'Objectifs

Bilan
année 2020

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
GIRONDE

Préambule	p 3
I- Une offre de logements à loyers maîtrisés	p 4
1. Favoriser le développement d'une offre locative à loyers maîtrisés par la valorisation d'une gestion locative sociale	
2. L'accompagnement des propriétaires bailleurs en conventionné très social	
3. L'offre de logements à loyers maîtrisés en 2020	
II- Un habitat adapté aux besoins et aux usages	p 11
1. Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap	
2. Notre intervention dans le fonctionnement du Pôle Ressource	
3. Notre intervention dans le cadre de la rénovation thermique des logements	
III- Un habitat digne pour tous	p 24
1. Le travail partenarial de SOLIHA Gironde	
2. La lutte contre le mal logement	
IV- Des dispositifs durables d'accès au logement	p 27
1. Le conseil individuel	
2. Le programme ECORCE en diffus	

Préambule

En accompagnant les politiques de l'Etat et des collectivités locales, mais aussi en facilitant la vie de chaque particulier dans son logement, SOLIHA Gironde s'attache à construire de nouvelles solidarités locales au service de l'homme dans son habitat, son environnement et son cadre de vie.

A partir de son expérience du mal-logement, d'une méthodologie particulière basée sur l'écoute, les solutions techniques tiennent compte des exigences de chacune des parties, conciliant fonction sociale et rendement économique, qualité de vie sociale et enjeux environnementaux.

Une approche globale pour une réponse personnalisée

Améliorer et réhabiliter l'habitat suppose de prendre en compte des facteurs aussi divers que les besoins des occupants, leur état de santé, leurs ressources, l'architecture de l'immeuble ou sa localisation...

C'est pourquoi SOLIHA Gironde a la spécificité d'intervenir de façon globale, en proposant un accompagnement personnalisé et en maîtrisant simultanément les aspects sociaux, environnementaux, techniques, administratifs, juridiques et financiers des actions conduites, grâce aux compétences pluridisciplinaires de ses salariés (travailleur social, urbaniste, technicien, conseiller habitat, gestionnaire immobilier...).

De par ses compétences et ses missions, SOLIHA Gironde est reconnu comme **Service d'Intérêt Economique Général**, qualité confirmée en 2010 et renouvelée en 2016, en tant qu'organisme agréé par l'Etat par arrêtés préfectoraux:

- Agrément ingénierie sociale, financière et technique
- Agrément intermédiation locative et gestion locative sociale

Les contraintes nées de la crise sanitaire COVID-19 ont bien entendu perturbé l'organisation et les modalités de suivi des missions de SOLIHA Gironde, qui a dû se conformer, comme l'ensemble des entreprises françaises, aux directives gouvernementales issues de cette crise.

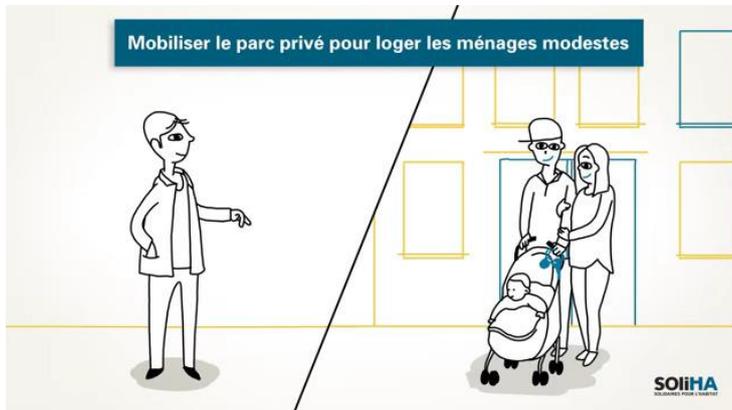
A compter du 17 mars 2020 SOLIHA Gironde, suite au décret de confinement 2020-260 du 16-03-2020 est contraint de suspendre toute visite et intervention extérieure, majoritairement destinées à des populations fragiles.

Cependant, notre nouveau réseau informatique et de téléphonie a permis à l'équipe de poursuivre l'ensemble de ces missions à distance, en effectuant un remaniement et une adaptation de son fonctionnement afin d'assurer le plan de continuité de l'activité et répondre aux attentes à la fois de la population et de nos partenaires. Tout a été mis en œuvre pour assurer le lien avec nos ménages bénéficiaires de nos services (transfert de toutes nos lignes téléphoniques y compris le standard, permanences assurées en visioconférences, poursuite du traitement des dossiers sur l'ensemble des volets administratifs et préparation des plannings de visites, dès lors que ces dernières pourront reprendre.

A partir de la levée du confinement le 11 mai dernier, l'équipe a repris son activité à 100% en alternant télétravail, travail en présentiel et visites extérieures. Cette alternance s'est poursuivie tout au long de 2020 et l'organisation telle qu'alors définie perdure encore à ce jour.

Ainsi, malgré l'ensemble de ces contraintes, les missions de SOLIHA Gironde se sont déroulées conformément à nos engagements et le présent bilan fait état des différentes actions menées par notre association sur l'exercice 2020.

I- Une offre de logements à loyers maîtrisés



Dans le cadre de leur politique de l'Habitat, les partenaires de SOLIHA Gironde souhaitent orienter leurs actions en direction de la lutte contre le mal logement et la promotion du loyer maîtrisé, dans une perspective de développement durable et de diversification de l'offre sociale. Depuis 2019, ces actions sont renforcées dans le cadre du dispositif « Logement d'Abord », pour lequel Le Conseil Départemental et Bordeaux Métropole ont proposé une réponse conjointe. Les deux partenaires se sont engagés à

développer la mobilisation du parc locatif privé, afin de développer l'offre locative sociale et très sociale au bénéfice des ménages les plus fragiles (sans abris ou mal logés).

Ainsi, il s'agit sur l'ensemble du territoire de :

- Développer l'accès au logement des personnes fragiles, en favorisant de véritables parcours résidentiels et en veillant aux équilibres territoriaux
- Promouvoir le développement d'une offre de logements à loyers maîtrisés au sein du parc privé, en incitant les propriétaires bailleurs à conventionner leurs logements
- Lutter contre les différentes formes de mal logement (insalubrité, indécence)
- Maintenir le parc locatif très social privé existant en accompagnant les propriétaires bailleurs à entretenir les logements conventionnés.
- Promouvoir l'habitat durable, accessible aux plus démunis.

Dans cet objectif, SOLIHA Gironde s'engage à mobiliser l'ensemble de son équipe pour sensibiliser et inciter les propriétaires bailleurs privés à apporter leur patrimoine pour accueillir les populations les plus démunies. Pour ce faire, les équipes de chargées d'opérations, que ce soit dans les programmes animés ou en diffus, s'associent et assistent les chargés de développement de l'Agence Immobilière Sociale pour repérer et capter un parc de logement accessible et adapté aux populations les plus fragiles. Notre équipe apporte son appui par :

- Des conseils et un accompagnement individualisé pour faciliter ces démarches
- Des informations sur les aides financières et la défiscalisation applicables aux revenus locatifs
- La possibilité de bénéficier d'une tranquillité de gestion au quotidien assurée par des professionnels
- L'appui d'une équipe dédiée à la réalisation de travaux éligibles aux aides des différents financeurs pour développer un parc performant économe et accessible économiquement aux plus démunis.

Toutes les informations, les conseils et l'assistance technique et financière seront apportés aux propriétaires bailleurs pour développer l'offre locative adaptée, que ce soit à travers le conventionnement avec ou sans travaux.

1. Favoriser le développement d'une offre locative à loyers maîtrisés par la valorisation d'une gestion locative sociale

Bien que des aides attractives soient proposées aux propriétaires bailleurs privés acceptant de conventionner leurs logements (conventionnement avec ou sans travaux), ces derniers sont parfois frileux pour se lancer dans ces dispositifs, au vu des différentes contraintes qui leur sont imposées en contrepartie.

Loger des populations fragiles socialement et / ou financièrement est souvent considéré par les propriétaires comme un risque important d'impayés de loyer ou de dégradation du logement. L'équipe de SOLIHA Gironde, à travers son Agence Immobilière Sociale (SOLIHA AIS antenne Gironde), les rencontre et les conseille, afin de leur apporter tout l'éclairage nécessaire sur les conditions de mise en location. Ainsi, des informations précises leur sont notamment transmises sur les garanties et la sécurisation apportée par une gestion locative professionnelle, aguerrie aux différentes problématiques pouvant être rencontrées, en privilégiant la méthode de prévention par un suivi régulier et constant des familles.

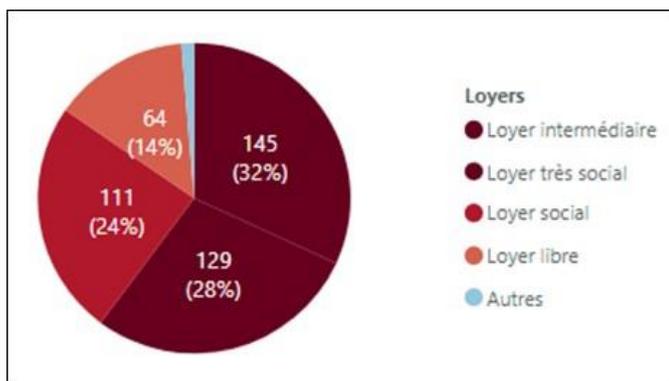
Ce travail permet de développer la captation de logements accessibles au plus grand nombre de ménages sur l'ensemble du territoire girondin.

Ainsi, le parc locatif géré par SOLIHA AIS sur le territoire de la Gironde, pour l'année 2020, comptabilise 455 mandats, soit une augmentation de 9% du nombre de mandats depuis 2019 et + 30% en 2 ans. Le parc se répartit comme suit :

- **31 %** de logements en agglomération,
- **69 %** de logements en zone rurale,



En 2020, plus de **960 personnes** occupent un logement AIS ou y sont entrées au cours de l'année. On comptabilise 70 % de personnes isolées ou de familles monoparentales et près de 60% des ménages en situation de précarité et 1/3 de locataires bénéficiaires des prestations sociales.



Conformément à son objectif de production de logement social, l'AIS concentre toujours une majorité de logements sociaux et très sociaux (52%) et le parc de **logements conventionnés** représente ainsi **84%** des logements gérés par l'AIS en 2020.

On note une progression régulière des logements en loyer intermédiaire atteignant 32% du parc de l'AIS en 2020, contre 28% en 2019.

La mise en œuvre du dispositif « **Louer abordable** » ou **Loi Cosse**, applicable depuis le 1^{er} janvier 2017, encourage en effet très fortement les propriétaires bailleurs à conventionner leur logement en loyer intermédiaire, puisqu'ils bénéficient d'un avantage fiscal identique à un conventionnement en loyer social et très social, tout en pratiquant un plafond de loyer supérieur.

L'AIS constate donc une augmentation significative des logements en conventionnement intermédiaire depuis les deux dernières années. Ce dispositif fiscal étant prolongé jusqu'en 2022, cette tendance sera amenée à se poursuivre durant la prochaine année. Si ce type de loyer ne peut certes être accessible aux ménages les plus démunis, il a

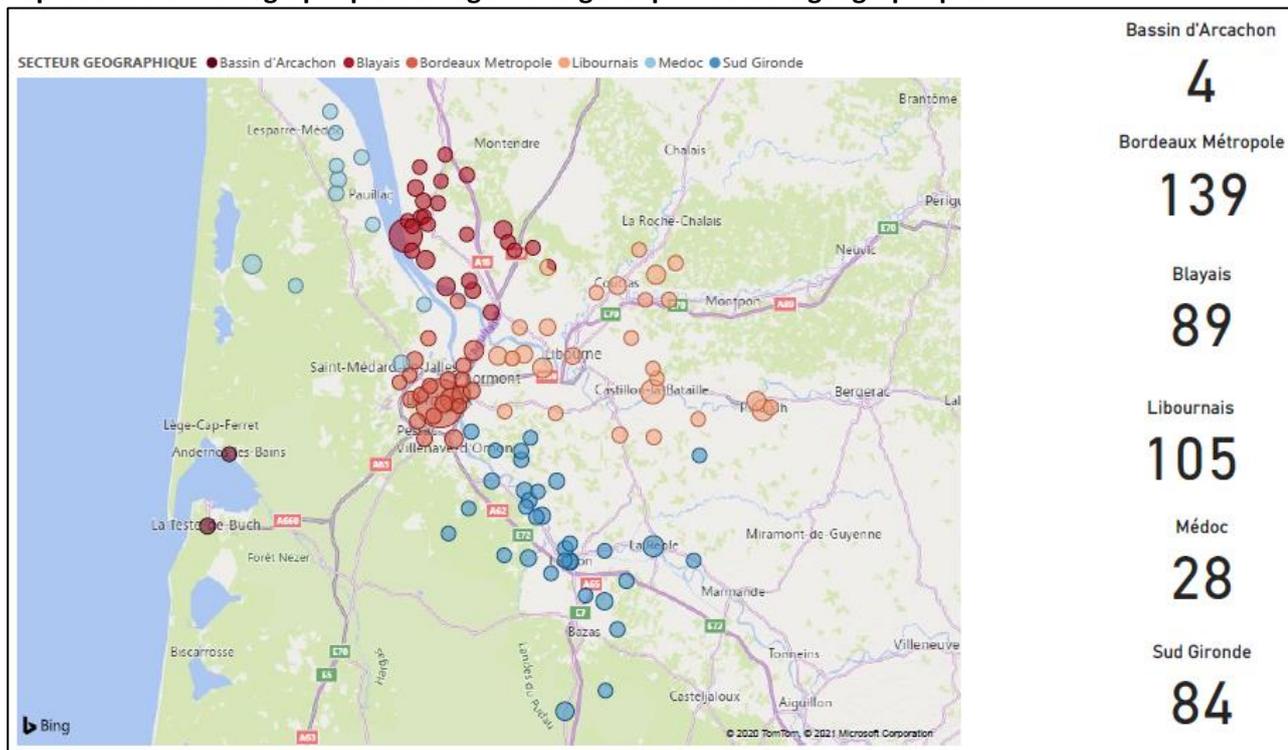
cependant l'avantage de pouvoir proposer un montant de loyer restant abordable dans les zones les plus tendues, comme la métropole bordelaise.

La répartition sur l'ensemble du Département s'effectue comme suit :

- Bordeaux Métropole : 143 mandats,
- Bassin d'Arcachon : 4 mandats,
- Haute Gironde : 91 mandats,
- Médoc : 28 mandats,
- Libournais : 105 mandats,
- Sud Gironde : 84 mandats.

Les 3 secteurs les plus dynamiques en terme de captation, se concentrent sur la métropole, le territoire du Libournais et plus particulièrement le secteur de Sainte Foy, ainsi que sur le Sud Gironde. Cela correspond à une optimisation facilitée par le régime de défiscalisation sur ces territoires, compte tenu du marché immobilier, ainsi qu'à la forte activité des dispositifs animés d'amélioration de l'habitat.

Représentation cartographique des logements gérés par secteurs géographiques

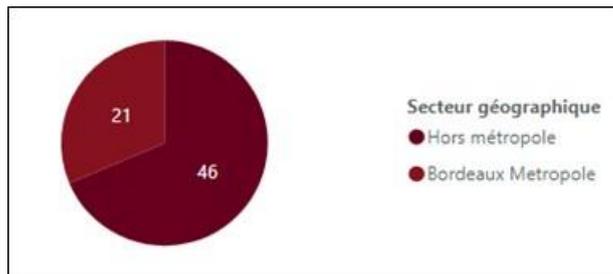
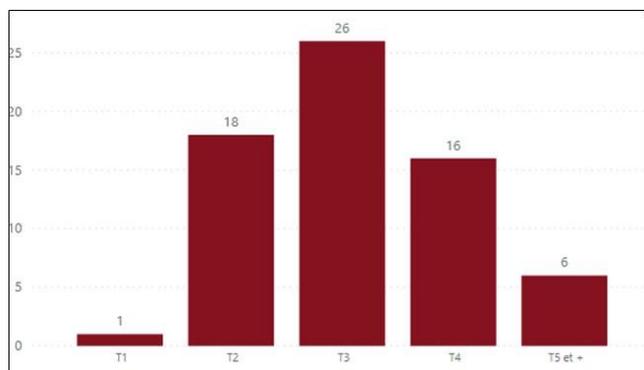


Sur l'année 2020, **67 nouveaux mandats** ont été captés (86 en 2019).

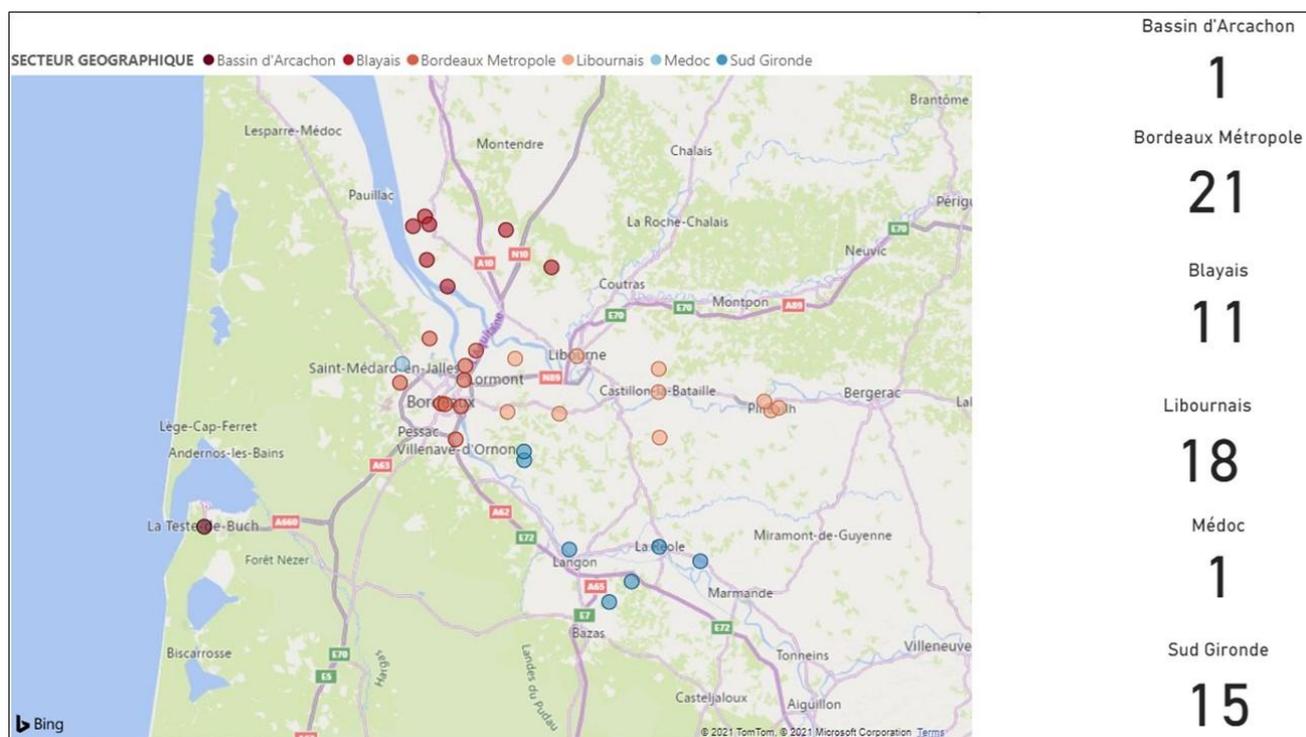
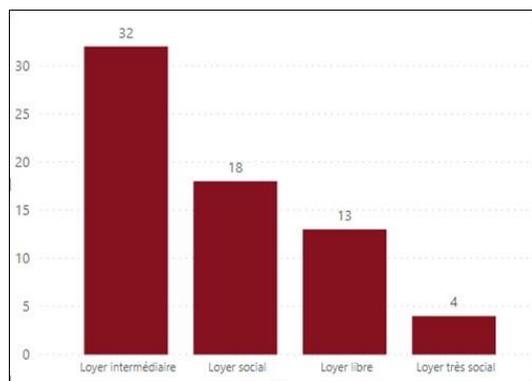
Durant l'année 2020, comme beaucoup de structures, l'Agence Immobilière Sociale a été confrontée à la crise sanitaire du Covid-19, ralentissant ainsi fortement l'activité durant les mois de confinement, ce qui explique une captation moindre qu'en 2019, mais qui toutefois reste au même niveau de celle constatée en 2018. Toutefois, la crise sanitaire, malgré les confinements répétitifs, n'a pas eu d'impact sur le volume des entrées et sorties de logements, qui est resté équivalent à celui des années précédentes.

La répartition des nouveaux mandats captés est la suivante :

Typologie des logements



Produits logements



2. L'accompagnement des propriétaires bailleurs en conventionné très social

Le Conseil Départemental apporte son aide financière à notre association, afin d'accompagner les propriétaires dans leurs démarches administratives de livraisons et de relocations de leurs logements financés au titre du Programme Social Thématique (accompagnement au montage des dossiers FSL, CAF, rédaction du bail, réalisation de l'état des lieux d'entrée, récupération des différents diagnostics techniques, conseils sur éventuels travaux d'amélioration du logement, accueil du locataire...).

Ainsi, en 2020, nous avons réalisé :

- ➔ **5 livraisons**, ayant abouti à **5 mandats de gestion pour l' AIS SOLIHA**
- ➔ **10 situations de relocation** qui ont fait l'objet d'une attribution par le Conseil Départemental de la Gironde, suite au départ des locataires en place.

Analyse de l'accompagnement de ces situations

- ➔ **Etat des Lieux Sortant :**
SOLIHA AIS a été sollicité pour **8 EdL sortant**
 - **1 EdL hors gestion**
 - **7 EdL en gestion AIS**
- ➔ **Etat des Lieux Entrant :**
SOLIHA AIS a effectué **9 EdL entrant**
 - **2 EdL hors gestion**
 - **7 EdL en gestion AIS**

↻ Relationnel avec les propriétaires

L'accompagnement des propriétaires bailleurs réalisé par l' AIS Soliha Nouvelle Aquitaine est toujours autant apprécié d'années en années.

Les missions réalisées par Soliha sont notamment les suivantes :

- ➔ Pour les entrées dans les lieux : réalisation de l'état des lieux avec le propriétaire et le locataire, rédaction du bail conventionné, réalisation des démarches administratives auprès du Fond Solidarité Logement (FSL) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le versement des aides au logement directement au propriétaire.
- ➔ Pour les états des lieux sortant : réalisation de l'état des lieux avec le propriétaire et le locataire.

↻ Les situations de vacance des logements

La crise sanitaire liée au Covid-19 en 2020 a fortement aggravé la durée de vacance des logements très sociaux, suite à la période de confinement de 2 mois e début d'année, durant laquelle aucune relocation n'a pu être effectuée. Ainsi, 2 logements ont connu une période de vacance de 4 mois, suite à un état des lieux se sortie effectué avant la période de confinement (15 mars 2020) et dont l'état des lieux d'entrée n'a pu intervenir qu'à partir du mois de mai 2020.

Il est à noter qu'une relocation a également eu lieu en juillet 2020 sur la commune de Saint Ciers de Canesse (secteur Haute Gironde), suite à un départ des précédents locataires en 2019. Une longue période de travaux a eu lieu en début d'année 2020, avant la relocation, période qui a également été fortement rallongée par la crise sanitaire de 2020.

3. L'offre de logements à loyers maîtrisés en 2020

SOLIHA Gironde sollicite l'ensemble de son réseau de partenaires pour promouvoir le développement de l'offre de logements conventionnés. Ainsi, Les propriétaires nous sont souvent orientés par l'ANAH, l'ADIL, les architectes, les maîtres d'œuvre ou les artisans, ainsi que par des connaissances qui ont déjà réalisé des opérations, accompagnées préalablement par nos équipes.

En parallèle, on favorise le déploiement de l'information par tous les canaux de communication qui s'offrent à nous et notamment notre site internet, le site de notre Union Régionale, ainsi que sa page facebook, ou encore le site de la fédération SOLIHA. Nous accentuons les efforts sur la diffusion de témoignages (articles ou vidéos) valorisant les opérations réalisées.

La diffusion de l'information passe également par la mobilisation des acteurs de terrain, qu'il s'agisse des institutionnels, en rapport avec les propriétaires, ou encore des acteurs locaux du monde économique et des professionnels de l'immobilier ou du bâtiment. Ainsi, chaque année, nous programmons des temps de rencontre sur l'ensemble du territoire girondin.

La crise sanitaire ne nous a cependant pas permis de rencontrer en 2020 certains partenaires tels que les artisans locaux et leurs fédérations, ainsi que les professionnels de l'immobilier. L'ensemble de ces rencontres est donc reporté sur 2021.

↪ Les actions auprès des propriétaires bailleurs en diffus

En 2020, nous avons mené **50 entretiens téléphoniques** avec des propriétaires intéressés pour remettre en état des logements réservés à la location. Le but est de capter l'intérêt du propriétaire et d'obtenir un rendez-vous pour préciser son projet. Lors des entretiens téléphoniques, nous indiquons :

- Le principe et le niveau des différentes subventions,
- Les typologies de loyers possibles et leur montant,
- L'éligibilité des projets (type de travaux, planning envisagé, occupation actuelle...),
- Les documents minimum nécessaires pour instruire un dossier de demande de subventions.

Nous avons réalisé **des études financières pour une vingtaine de propriétaires** suite à une rencontre dans nos locaux. Cette étape consiste à :

- Prendre connaissance précisément du projet,
- Analyser les plans d'état des lieux et ceux du projet, étudier en commun les contraintes d'aménagement (pièces, surfaces, agencement...) et préciser les critères imposés par les différents financeurs,
- Prendre en compte les contraintes et exigences techniques et thermiques. (isolation, typologie de chauffage...),
- Cerner le budget d'investissement,
- Réaliser sur les bases précédentes un ensemble de simulations financières permettant au propriétaire de connaître le montant des subventions par type de loyer choisi, le montant du reste à charge et son financement par prêt bancaire, le niveau des loyers générés, le bilan pluriannuel sur la durée du conventionnement,
- Informer sur les dispositifs fiscaux dont il peut bénéficier.

Parmi les propriétaires rencontrés, certains sont en cours d'achat et nous leur faisons différentes simulations en comparant les loyers libres sans subvention de l'ANAH et les loyers conventionnés (Loyers intermédiaires, conventionnés social ou conventionnés très social).

➤ Les projets de propriétaires bailleurs déposés en 2020

Sur la totalité du territoire Girondin, en diffus et programmes animés, nous avons obtenu les accords de financements pour 24 logements, composés comme suit :

5 LCTS	5 T1/T2
5 LCS	4 T3
14 LI	11 T4
	4 T5

Ces projets représentent un total de travaux de 2 130 K€, pour un montant de subventions de près de 750 K€, soit un financement de 35% en moyenne.



Avant travaux

Après travaux

II- Un Habitat adapté aux besoins et aux usages



1. Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

La vieillesse, la maladie ou les accidents de la vie réduisent parfois l'autonomie. Depuis sa création en 1955, SOLIHA Gironde assure une mission d'assistance auprès des personnes âgées et handicapées.

De 1955 à 1975, des équipes de jeunes bénévoles du lycée GRAND LEBRUN se rendaient au domicile des personnes âgées démunies, pour effectuer des travaux de peinture, de pose de tapisserie et de réfection de plâtre.

Avec les mises en place des fonds d'action sociale des différentes caisses de retraite, des financements du parc privé et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), l'assistance s'est professionnalisée et SOLIHA Gironde est devenu un partenaire privilégié des personnes âgées et/ou en situation de handicap qui souhaitent améliorer leur logement ou l'adapter à leur vieillissement ou leur handicap.

➔ Le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées

Agir sur l'adaptation, l'accessibilité d'un logement et en améliorer le confort contribue à favoriser le maintien à domicile de la personne âgée.

Conventionné par l'ensemble des fonds d'action sociale des caisses de retraite, SOLIHA Gironde connaît bien le public retraité et lui apporte son expérience.



Conventionné par l'ensemble des fonds d'action sociale des caisses de retraite, SOLIHA Gironde connaît bien le public retraité et lui apporte son expérience.

Le travail peut s'effectuer avec les CLIC de la Gironde, les évaluateurs de l'APA et de la CARSAT, les associations d'aide à domicile, les

ergothérapeutes des associations d'handicapés ou de centres de rééducation ou de convalescence, les services de soins à domicile et les services de tutelle qui sont souvent de bons relais et des facilitateurs de traitement des dossiers.

En 2016, SOLIHA Gironde a recruté un **ergothérapeute** spécialiste des questions d'adaptation du logement au vieillissement et qui réalise les diagnostics santé et le montage des dossiers autonomie.

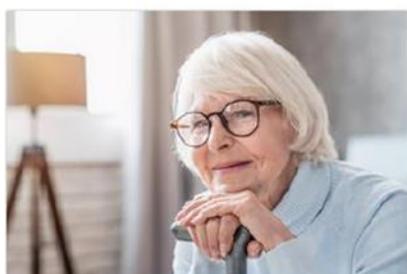
➔ LES ATELIERS BIEN CHEZ SOI



Dans le cadre d'**actions de prévention** auprès des séniors financés par les régimes de retraite, nous animons depuis 2015 **les ateliers « bien chez soi »** qui permettent sous une forme participative entre retraités et animateurs, de découvrir des conseils pour prévenir les risques liés à l'environnement du domicile, des conseils sur les gestes et postures et aides techniques et des astuces simples et efficaces pour économie son énergie.

Ces ateliers comprennent une réunion d'information animée par le **SEFA** (service enfants familles d'Aquitaine) et **4 modules** pour des petits groupes d'une **douzaine de participants** animés par les professionnels de SOLIHA.

Séances



Conférence Atelier Bien chez soi avec SOLIHA



Pour un logement pratique et confortable, un habitat durable



Être bien chez soi

MODULE 1 : pour un logement pratique et confortable

Conseils et astuces, pièce par pièce.
Ce module est animé par notre CESF

MODULE 2 • : Les gestes et postures au quotidien, le secret des accessoires innovants

Ce module est animé par notre ergothérapeute

MODULE 3 : l'habitat durable : pour un logement sain, respirable, sécurisé, confortable et économe

Ce module est animé par nos conseillers en énergie

MODULE 4 L'aménagement de la maison et les financements existants : comment se faire accompagner dans son projet. Ce module est animé par notre CESF

En 2020, compte tenu de la crise sanitaire nous n'avons pu animer que **3 ateliers complets** et commencer des modules pour **4 autres communes** qui ont dû être suspendus suite à la fermeture des salles municipales.

DECLINAISON DE L'ATELIER BIEN CHEZ SOI EN LIGNE



L'atelier BIEN CHEZ SOI AVEC SOLIHA, normalement réalisé en présentiel, au vu du contexte sanitaire actuel et de la digitalisation des activités, vient d'être décliné en version dématérialisée par la Fédération Nationale SOLIHA.

Le but n'est pas de remplacer les ateliers présentiels mais bien d'offrir une prestation complémentaire permettant de poursuivre cet atelier auprès des seniors dans ce contexte et de disposer d'une offre alternative en ligne à l'avenir. L'offre nationale permet de mettre à disposition une solution clé en main aux associations locales.

Une charte atelier « Bien chez soi avec SOLIHA » a été constituée par la Fédération afin de définir le mode de fonctionnement que doivent adopter les associations SOLIHA pour bénéficier de l'offre nationale de l'atelier en ligne « Bien chez soi avec SOLIHA ».

L'équipe d'animateurs de SOLIHA Gironde suit une formation pour animer ces ateliers dématérialisés dès 2021.

UNE IDENTITE DEDIEE A L'ATELIER BIEN CHEZ SOI AVEC SOLIHA

Pour marketer cette offre et avoir des outils optimisés pour une animation en distanciel, une identité dédiée à cet atelier a été créée.

Objectifs :

- ➔ Renforcer la notoriété de ces ateliers,
- ➔ Dynamiser les séances de visio-conférence.

De plus, la marque « Bien chez soi avec SOLIHA » a été déposée à l'INPI et appartient à SOLIHA.

Cette identité pourra être conservée pour les ateliers présentiels

➔ Les tournées du « truck »

BILAN 2020

TRUCK SOLIHA



SOLIHA, une expertise au service des particuliers et des collectivités territoriales

Le Truck SOLIHA sillonne depuis le début 2018, les routes, les centres villes et les places de Villages de l'Aquitaine. Cet outil itinérant permet d'aller au plus proche des habitants.

Véritable show-room mobile, le Truck sert à favoriser le maintien et l'autonomie à domicile. Il s'agit d'un camion aménagé présentant les travaux d'adaptations possibles et des aides techniques afin de mieux vivre chez soi.

Pensé comme une maison ambulante et parfaitement adapté à l'accueil du public, y compris à mobilité réduite, cet outil permet de tester ce qu'il est possible d'intégrer dans son logement : adaptation de la cuisine, de la salle de bain, outils domotiques, astuces techniques... tout est concentré dans cet utilitaire accessible à tous !

A son bord, l'équipe SOLIHA, spécialiste de l'adaptation des logements, accueille les personnes pour des temps d'animation collective basés sur la mise en situation et la démonstration de solutions simples et faciles à mettre en œuvre dans son logement. L'équipe informe les publics rencontrés sur la mobilisation d'aides aux travaux auprès des différents organismes financeurs comme l'Anah et les caisses de retraites.

En 2020 nous ne sommes déplacés que dans **4 communes** pour des journées dédiées aux séniors dû à la crise sanitaire.

80 personnes nous ont rencontrés autour du Truck.

Enfin, en 2020 nous avons animé le jeu Mon Logement et MOI à la **Ressorcerie**, lieu de vie mis en place par Malakoff Médéric Humanis.



Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire
Un enjeu pour l'après COVID

Lundi 5 octobre

10h-12h : Découverte d'une palombière à Belin-Béliet
RDV directement devant le restaurant
- La Cabane - 10 personnes

Jeudi 8 octobre

14h-17h : Visite du parc ornithologique du Teich (départ en bus à 13h30 du CCAS)
10 personnes

Mardi 6 octobre

15h-19h : Visite de l'exploitation
- Les Jardins de Sillac -, RDV directement sur place - 10 personnes

Vendredi 9 octobre

Journée sportive animée par les éducateurs de la ville
- 10h : Gym douce, au DOJO de Lanquette
- 14h : Marche nordique, départ depuis le Centre Technique Municipal, Chemin de Paris

Mercredi 7 octobre

10h-16h : Truck solidaire pour l'habitat
Place du Champ de foire - sans inscription



Manifestations gratuites organisées par la ville de Salles en collaboration avec le Conseil des sages.

Toutes les animations sont sur inscription :
CCAS : 05 56 88 30 10 - ccas@ville-de-salles.com



La Ressourcerie
LE TEMPS DE VOUS RETROUVER

Un lieu de vie au cœur de Bordeaux pour se ressourcer ensemble et prendre du temps pour soi.

RÉPIT
 PARTAGE
 CONSEIL

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT À UNE PREMIÈRE ACTIVITÉ

Relaxation - Conseil et accompagnement - Soirées thématiques - Ateliers créatifs - Atelier numérique - Sorties culturelles - Tables rondes

la-ressourcerie.com
05 47 74 32 61
contact@la-ressourcerie.com

malakoff médéric humanis

➔ L'intervention de SOLIHA Gironde chez une personne âgée ou handicapée

SOLIHA Gironde propose une assistance en 3 étapes :

- a. Un diagnostic pour aider les occupants à élaborer leur projet
- b. Des conseils sur les démarches administratives et des informations sur les financements disponibles pour concrétiser leur projet
- c. Une assistance lors de la réalisation des travaux

SOLIHA Gironde, vérifie les devis et valide les factures lors de la fin des travaux.



➔ Les résultats 2020 sur la Gironde

Malgré la crise sanitaire, en 2020 sur l'ensemble du territoire girondin, nous avons transmis **2 068 demandes de renseignements** (1 895 en 2019) et reçu **1 221 dossiers** de propriétaires souhaitant réaliser des travaux à leur domicile. Le nombre important des nouveaux contacts s'explique en partie par les inscriptions sur les différentes plateformes de dématérialisation :

- **Mon projet ANAH : 201** saisines en 2020
- **Action Logement : 117** saisines en 2020
- **Plateforme de la CARSAT :391** saisines en 2020

Pendant le confinement, l'équipe de SOLIHA Gironde a continué à transmettre les demandes de financement auprès des financeurs et à participer ou à organiser des réunions avec nos différents partenaires.

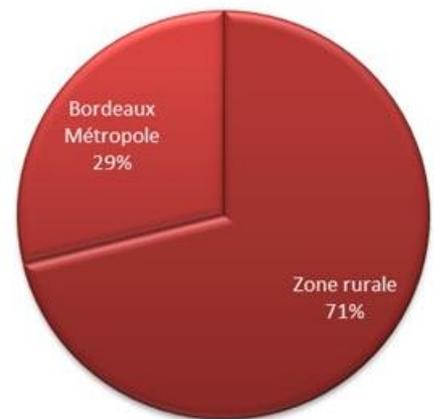
Suite au déconfinement, le 11 mai 2020, les visites à domicile ont été réorganisées.

En 2020, SOLIHA Gironde a reçu **526 nouveaux dossiers sur le diffus** (hors PST et OPAH) et obtenu les financements pour **194 dossiers** (contre 177 en 2019).

REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET TYPE DE TRAVAUX :

Ainsi, **194 dossiers** répartis comme suit : **138** en **zone rurale** et **56** sur **Bordeaux Métropole**, dont **15** sur **Bordeaux**.

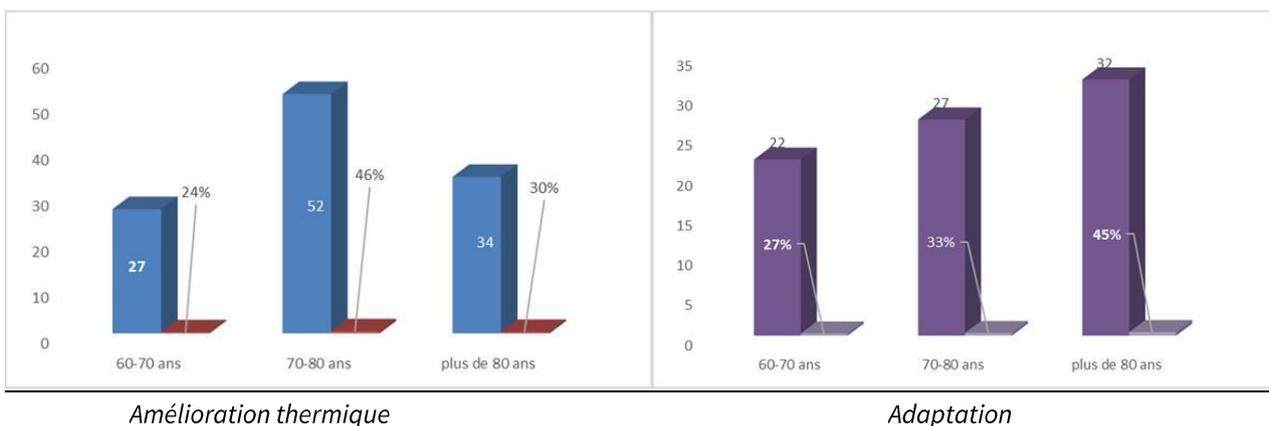
Sur les 194 dossiers, **81** concernent des **travaux d'adaptation** (42 %), **113** des **travaux d'amélioration thermique** (58 %)



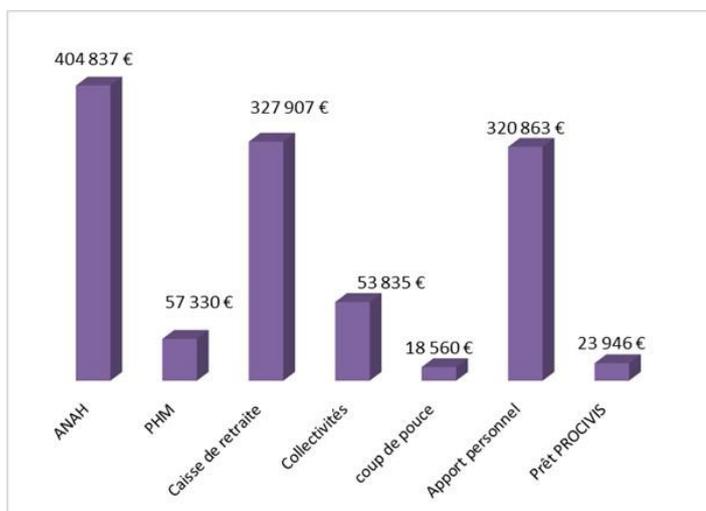
AGE DES BENEFIAIRES DES SUBVENTIONS

En 2020, il n'est plus constaté de différence significative des tranches d'âges prédominantes entre la rénovation énergétique (76% de plus de 70 ans) et l'adaptation (78% de plus de 70 ans). Cela est sans doute dû à la forte communication effectuée en 2020 sur les travaux de performance énergétique et leurs financements.

Toutefois, les plus de 80 ans sont plus fortement représentés pour les travaux d'adaptation (45% des ménages contre 30% pour les travaux énergétiques).



MONTANT DES TRAVAUX ET DES FINANCEMENTS

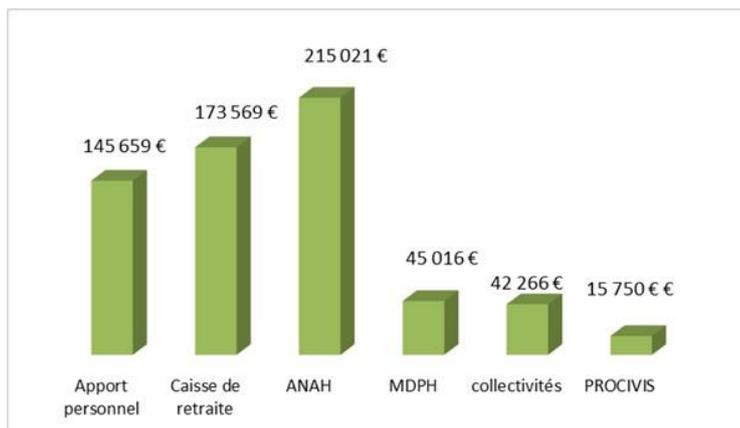


POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE

Le montant des travaux financés est de **1 261 432 €** soit une moyenne de travaux par logement de **11 163 €**. Ils ont été subventionnés à hauteur de **73 % (916 603 € de subvention)**.

POUR LES TRAVAUX D'ADAPTATION

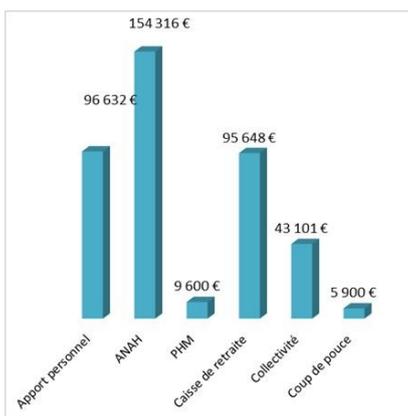
Le montant des travaux financés est de **637 281 €** soit une moyenne de travaux par logement de **7 868 €** et les projets ont été subventionnés à **75 %**, soit **475 872 €** de subvention.



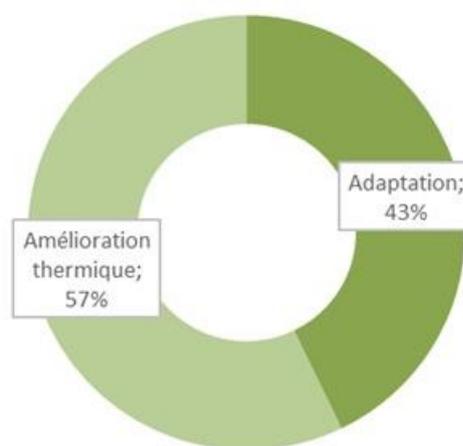
FOCUS SUR BORDEAUX METROPOLE

56 dossiers ont été traités : 32 en amélioration thermique et 24 en adaptation.

POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE

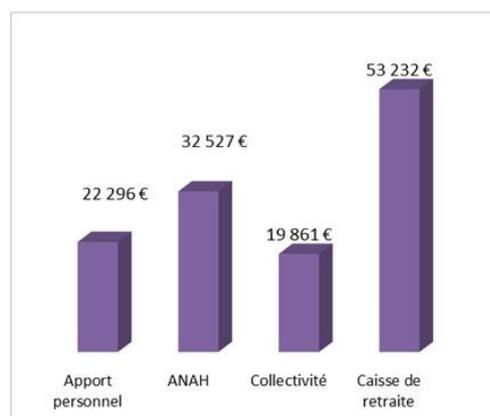


Le montant des travaux financés est de **405 197 €** soit une moyenne de travaux par logement de **12 662 €** et ont été subventionnés à **76% (308 565 €** de subvention).



POUR LES TRAVAUX D'ADAPTATION

Le montant des travaux financés est de **127 916 €** soit une moyenne de travaux par logement de **5 330 €** et ont été subventionnés à **83 % (105 620 €** de subvention).

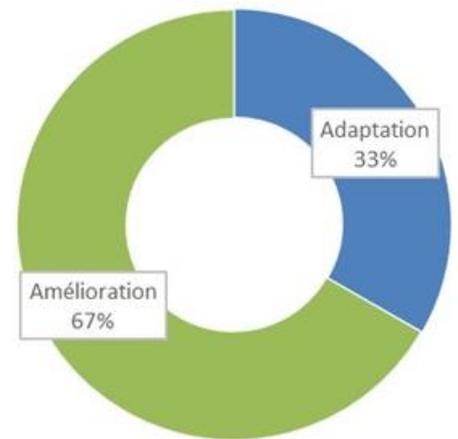


FOCUS SUR BORDEAUX

15 dossiers ont été traités : 10 en amélioration thermique et 5 en adaptation.

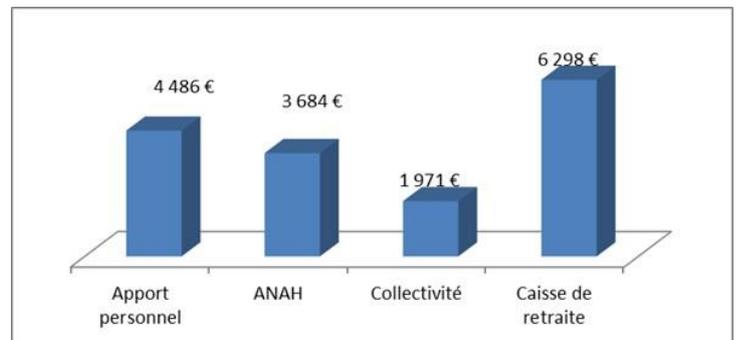
POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE

Le montant des travaux financés est de **123 152 € (12 315 € de travaux par logement)**, subventionné à **68 % (84 364 €)**, ANAH incluse.



POUR LES TRAVAUX D'ADAPTATION

Le montant des travaux financés est de **16 439 €**. Ils sont subventionnés à **72 % (11 953 €)**.



2. Notre intervention dans le fonctionnement du Pôle Ressource

Gironde
Accueil

ADALOGIS
FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT
POUR LES PERSONNES ÂGÉES
ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

ESPACE BAILLEUR
Identifiant
Mot de passe
OK

La démarche Adalogis
Nos partenaires
Demande de logement
Proposer un logement

La démarche Adalogis en Gironde
Un dispositif interactif pour rapprocher l'offre et la demande de logements accessibles-adaptés.
Un logement accessible pour chacun !

équipé accessible
adapté
adaptable
confort

AIDES

ADALOGIS

Nous contacter | Mentions légales | Réalisation eCade | Chartre graphique Virtuelle Odyssée

SOLIHA Gironde a participé activement au groupe de travail national des sites **Adalogis®** à la Fédération Nationale des PACT ARIM. A l'issue de ce groupe de travail, un site internet national a vu le jour et se décline départementalement en fonction des partenariats mis en place.

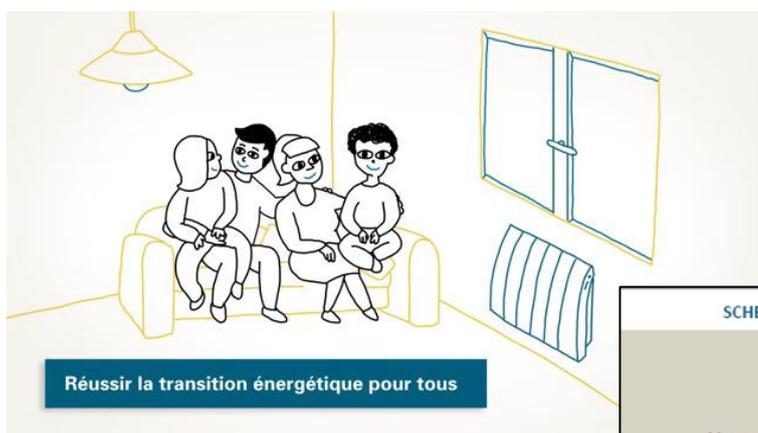
Conçu par la Fédération des PACT, ce dispositif interactif **Adalogis®** permet d'organiser l'adéquation et le rapprochement entre l'offre et la demande en logements adaptés à toutes situations de handicap.

SOLIHA et le GIHP, soutenus par Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux, travaillent actuellement en concertation afin de faire adhérer les organismes HLM à cet outil pour qu'ils recensent leurs logements adaptés en fonction de leur typologie.

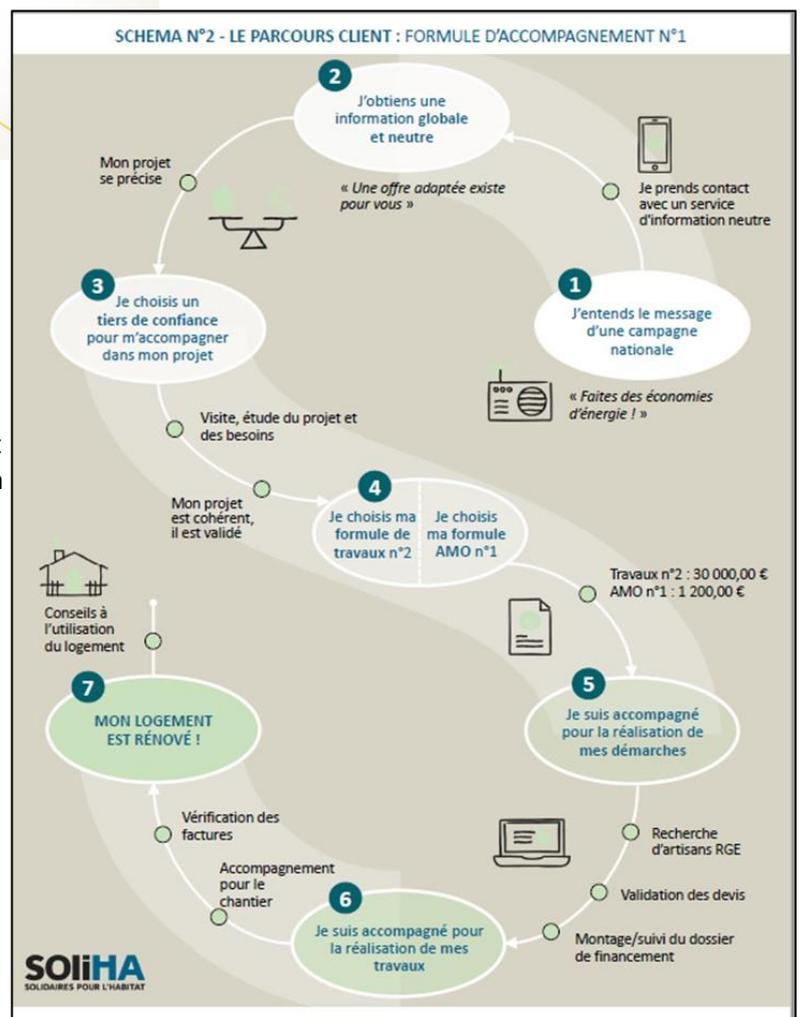
Le site. **Adalogis®33** a été mis en place en 2010 pour permettre de saisir les logements adaptés. Depuis juillet 2016, le site est ouvert au public et les demandes de logements peuvent se faire par internet.

Depuis sa création **1 966 logements** ont été repérés dont 80 % sur Bordeaux Métropole. **794 demandes de logements** sont actives dans la base de données. **676 demandeurs** ont été appuyés par le Pôle Ressources pour trouver leurs logements

3. Notre intervention dans le cadre de la rénovation thermique des logements

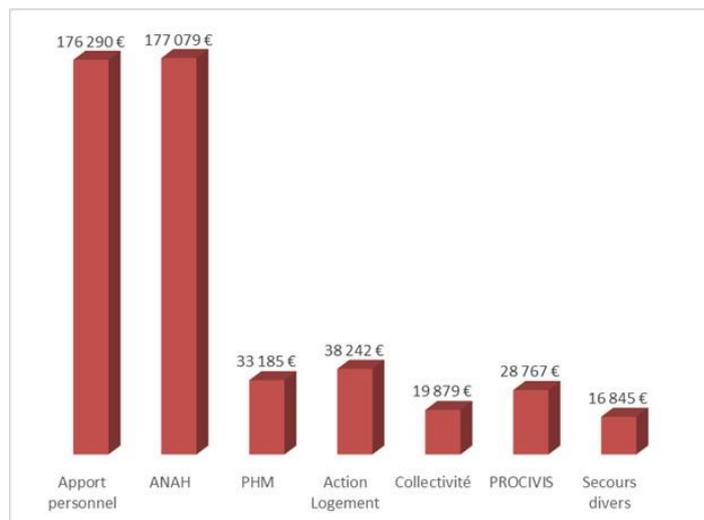


Hors programmes animés et hors assistance auprès des personnes âgées, nous avons déposés **30 dossiers d'amélioration thermique** en secteur diffus. Notre accompagnement auprès des propriétaires est représenté dans le schéma suivant :



Les **30 dossiers financés** cette année représentent **490 280 €** soit **16 343 € par logement** (15 473 € en 2019 et 14 395€ en 2018).

Les travaux ont été subventionnés à hauteur de **58 %**
(285 230 € de subventions)



➔ AIDE AU PARC PRIVE DE LA VILLE DE BORDEAUX DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « COUP DE POUCE »

Depuis plusieurs années la ville de Bordeaux a mis en place une aide financière pour des travaux d'amélioration des logements privés. Ce dispositif appelé « Coup de pouce » permet d'accompagner ponctuellement des propriétaires occupants aux ressources plus élevées que celles prises en compte par l'ANAH, mais également des propriétaires bailleurs dont les logements ne nécessitent pas de travaux lourds et s'engageant à pratiquer des loyers modérés et des syndicats de copropriété.

Plusieurs types de travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de ce dispositif :

- ➔ Travaux d'amélioration énergétique du bâti
- ➔ Travaux de remise aux normes (électricité par exemple)
- ➔ Travaux d'adaptation des logements au vieillissement et handicap léger
- ➔ Réhabilitation thermique des copropriétés

Après avoir pris contact avec le service Amélioration durable de l'habitat privé de Bordeaux Métropole, une visite technique est réalisée aux domiciles des particuliers afin de conseiller au mieux les bordelais sur les travaux prioritaires à réaliser et vérifier l'éligibilité technique des travaux au dispositif.

Ce dispositif fait partie intégrante de la politique publique d'amélioration du parc privé de la ville de Bordeaux ainsi que de Bordeaux Métropole. Par l'articulation et le travail partenarial effectués par les différents services de Bordeaux Métropole et les partenaires (Conseillers Ma Renov Bordeaux Métropole, In'Cité, SOLIHA Gironde, etc.), c'est un accompagnement complet qui est proposé aux ménages :



aide à la définition du projet de travaux, informations sur les entreprises qualifiées sur le secteur géographique, accompagnement dans la demande de subventions, etc.

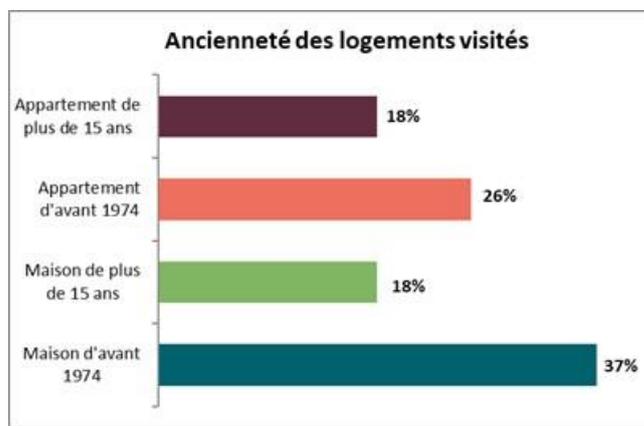
Par cet accompagnement et ce travail partenarial certains ménages accompagnés en 2020 ont pu bénéficier du financement « Coup de pouce » de la ville de Bordeaux pour leur projet d'amélioration énergétique mais aussi d'aides complémentaires des caisses de retraites et de Bordeaux Métropole « Ma Renov ».

En 2020, malgré les confinements et la crise sanitaire de la Covid-19, crise également économique, le nombre de demandes de subvention a été en forte hausse par rapport à l'année 2019. Pour 39 saisies, 38 visites à domicile ont été réalisées soit une hausse de 31%. Une visite a été classée sans suite car il n'y a eu aucun retour du propriétaire occupant.

ANALYSE DES DEMANDES

Typologie du bâti bordelais visité

La totalité des **38 visites effectuées** en 2020 concerne des travaux dans des **logements anciens** : 37% de maisons individuelles et 26% de logements collectifs. Aucune demande n'a porté sur du logement de moins de 15 ans d'ancienneté. Ces logements sont en majorité des T3 et T4 et font en moyenne 94 m² de surface chauffée.



Répartition des visites par quartier



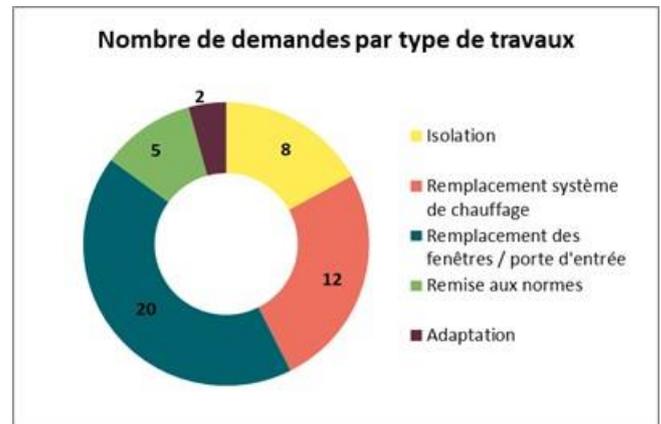
Les visites à domicile sont réparties inégalement sur le territoire de la ville de Bordeaux. Cela peut s'expliquer par la typologie du bâti, notamment en centre ancien, mais aussi par le type de travaux effectués.

Etant donné que les demandes de subvention « Coup de pouce » concernent principalement du remplacement de vitrages et portes anciens et étant donné la faible prise en compte de ces travaux dans les aides financières nationales (Ma Prime Renov, certificat d'économie d'énergie, etc.) les ménages recherchent des aides locales pour les aider à supporter cette charge financière. C'est pourquoi le **centre ancien et le quartier Bastide** concernés par le secteur sauvegardé de Bordeaux sont d'autant plus représentés.

Nature des demandes

La majorité des demandes des particuliers pour bénéficier du dispositif « Coup de pouce » porte sur le **remplacement des fenêtres et/ou porte d'entrée**.

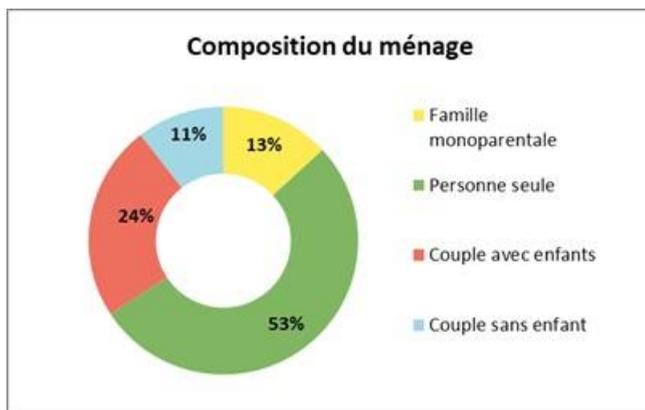
En effet, ces travaux peuvent s'avérer relativement coûteux sur la ville de Bordeaux en raison de la préservation architecturale du bâti bordelais. De plus, peu d'autres dispositifs apportent des aides financières conséquentes sur ce type de travaux, contrairement aux travaux d'isolation de la toiture ou des murs ou aux travaux de changement du système de chauffage.



En 2020 de nombreuses demandes ont également concernées le remplacement du système de chauffage, plus précisément le remplacement de vieilles chaudières gaz par des chaudières gaz à condensation ou basse température. Avec la mise en place de « Ma Prime Renov » et l'arrêt progressif du crédit d'impôt, les subventions concernant ce type de travaux ont baissé significativement pour les propriétaires occupants ayant des ressources au dessus des plafonds de l'ANAH.

Les travaux de remise aux normes comprennent généralement la **reprise de l'installation électrique**. Pour les travaux pour lesquels nous avons eu accès aux devis, le **coût moyen des travaux projetés s'élève à 4 856 € HT**. L'aide pour les travaux d'amélioration énergétique peut être de 50% d'un plafond de travaux HT à 5000 €. Aussi la **subvention « Coup de pouce » couvre 50 % du coût des travaux**

Typologie des ménages



Les ménages rencontrés lors des visites à domicile sont à **53% des personnes vivant seules**.

Etant donné les plafonds de ressources de ce dispositif « Coup de pouce » Il est plus logique de trouver en majorité cette catégorie de ménages. En effet les plafonds de ressources sont faiblement réajustés en fonction du nombre de personnes dans le foyer mais reste plus ouverts pour une seule personne (plafond RFR de 24 740 € pour une personne en 2020).

Exemples de logements visités et de travaux réalisés

Exemple d'une cheminée à foyer ouvert remplacée par un insert bois bûches plus performant



Exemple d'une isolation de murs par l'intérieur en laine de bois



III- Un Habitat digne pour tous



1. Le travail partenarial de SOLIHA Gironde

Lancé en 2006 par la Fondation Abbé Pierre, le programme SOS Taudis propose une mutualisation des moyens et des compétences, ainsi qu'un partenariat fort entre les acteurs locaux. Ce sont les partenariats locaux tissés avec les services territoriaux (Conseil Général, MSA, Crama, CCAS, ...), ou encore le voisinage, qui facilitent le signalement.

Intervient alors, en complémentarité, SOLIHA Gironde, lequel constate, valide les solutions choisies et accompagne le ménage vers la résolution de la situation. En cas de carence de la part du partenariat local, la Fondation Abbé Pierre jouera son rôle d'interpellateur pour arriver à une solution.

Engagé sur la résolution de l'habitat insalubre, SOLIHA Gironde met en œuvre, son expertise dans un processus partenarial combinant l'accompagnement technique à la réhabilitation, l'accompagnement du ménage et la recherche de solutions financières supportables par le ménage.

Les actions mises en œuvre visent à améliorer en continu les pratiques de terrain, faire remonter les difficultés ou les absences de solutions rencontrées, activer les réseaux de traitement et renforcer le repérage durable et continu de l'indignité des logements afin de l'éradiquer.

Par ailleurs, SOLIHA Gironde, lors de son Conseil d'Administration du 21 mars 2014, a décidé d'accompagner la relance de la Ligue Nationale contre le Taudis, association reconnue d'utilité publique depuis 1927, en adhérant à l'association et en y désignant un référent. Notre association peut ainsi être active au niveau des actions et décisions prises lors des Conseils d'Administration de la Ligue, et bénéficier des outils développés par cette dernière.

2. La lutte contre le mal logement

Lutte contre la Non Décence avec la CAF

En 2020, SOLIHA Gironde a signé avec la CAF de la Gironde une convention d'habilitation et de partenariat pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence du logement. Une convention d'aide financière a été signée en parallèle.

Notre secteur d'intervention :

- Le territoire du Pôle Territorial de la Haute Gironde
- Le territoire du Pôle Territorial du Médoc
- 5 communes de Bordeaux Métropole sur lesquelles le SSE n'intervient pas (Artigues près Bordeaux, St Louis de Montferrand, Parempuyre, St Aubin et Martignas).

En 2020 SOLIHA Gironde a été missionné pour réaliser **4 diagnostics de non décence** et **21 diagnostics de levée de non décence**.

Cette année la CAF nous a sollicité pour 4 diagnostics de non décence :

- Un sur la commune de Lesparre
- Un sur la commune de St Louis de Montferrand
- Deux sur commune de Parempuyre.

Dans les 4 situations nous avons pu constater des dysfonctionnements de ventilation entraînant des problèmes d'humidité, de chauffage et d'électricité

Situation sur Lesparre : nous avons été missionnés suite à un rapport d'huissier demandé par les locataires



Situation sur St Louis de Montferrand :

Le logement appartient à un propriétaire très connu pour lequel le PDLHI nous avons mandaté en 2019 pour faire un rapport de visite pour 12 de ses logements qui comportaient tous des désordres.

Sur ce logement des gros problèmes d'humidité ont été constatés (+ de 60% de taux d'humidité)



2 situations sur Parempuyre :

Des représentantes de la commune nous ont accompagnés lors des visites. Dans un des logements visités, le problème d'infiltration est lié à une problématique technique du bâti et nous avons constaté que les chambres des enfants avaient une hauteur sous plafond inférieure à 2,20m.



Dans l'autre logement la ventilation est hors service et il y a des dysfonctionnements électriques.



Nous avons réalisé en 2020, **21 constats de levée de non décence.**

Nous sommes intervenus sur les 2 territoires des Pôles Territoriaux de Solidarité.

En **Haute Gironde** pour **13 situations** et dans le **Médoc** pour **8 situations.**

Sur les 21 constats, les travaux réalisés dans **10 logements** ont permis de lever tous les désordres repérés. Ces logements sont donc redevenus décents ce qui représente **48 % des logements contrôlés.**

Dans **11 situations**, les travaux ont été partiellement réalisés ou mal réalisés car les propriétaires ne font pas systématiquement appel à des artisans.

Si les travaux ne sont pas terminés nous pouvons réaliser une deuxième visite à la demande de la CAF.

Cette année nous avons contrôlé 2 logements avec un arrêté de péril en cours de levée.

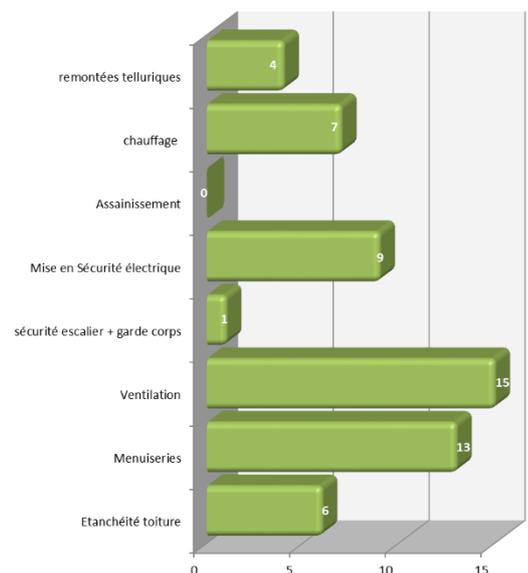
21 saisines

Comme chaque année c'est le **dysfonctionnement de ventilation** qui est le premier désordre que l'on trouve dans **71%** des logements suivi par les **menuiseries extérieures (52%)** et la **mise en sécurité électrique (43%)**

Si le renouvellement de l'air n'est pas suffisant des signes de dégradation apparaissent (moisissures sur les murs ou décollement de papier peint).

Pour une bonne ventilation il faut :

- ➔ Des entrées d'air sur les menuiseries dans les pièces principales;
- ➔ Des bouches d'extraction dans les cuisine, WC, salle de bains et toute pièce équipée d'un point d'eau
- ➔ Un groupe d'extraction avec un ventilateur
- ➔ Si un des éléments ne fonctionne pas, la ventilation n'est pas efficace.



La mauvaise étanchéité des menuiseries extérieures est souvent relevée.

Cette année les propriétaires ont souvent changé les menuiseries non étanches par des menuiseries PVC neuves mais les entrées d'air pour celles situées dans les pièces principales ne sont pas toujours prévues.

La mise en sécurité électrique

Nous utilisons un testeur CATEX CATU DT 110 qui permet de contrôler et de visualiser instantanément la qualité et la conformité des installations électriques. Les installations reprises par des professionnels sont aux normes mais quand les propriétaires réalisent eux-mêmes les travaux quelques dysfonctionnements persistent et nos techniciens en informent les propriétaires lors des contrôles.

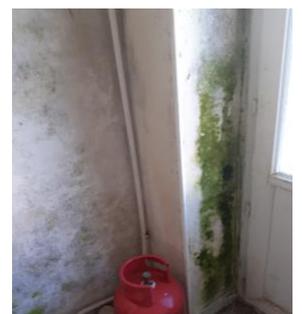


Les remontées telluriques

La **remontée d'humidité par capillarité**, désigne la migration d'humidité dans les murs en contact avec un sol humide et du fait de la structure poreuse du matériau qui les constituent.

Pour traiter ce désordre 2 solutions :

- ➔ Traitement chimique : injection du mur avec un produit hydrofuge
- ➔ Le drainage périphérique consiste à mettre en place une tranchée drainante le long des fondations de la maison



IV- Des dispositifs durables d'accès au logement

1. Le conseil individuel



SOLIHA Gironde accueille depuis 2002 au sein de sa structure un Espace Info→Energie délivrant au grand public girondin des conseils neutres, objectifs et indépendants sur la maîtrise de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables.

L'activité de conseil de l'EIE porté par SOLIHA Gironde s'effectue au cours des permanences, sous forme de visites spontanées et appels téléphoniques, mais également sous forme de rendez-vous personnalisés et adaptés aux demandes des particuliers.

En complément des activités de conseil et d'animation de l'Espace Info→Energie les conseillères de SOLIHA Gironde ont participé à la vie du réseau aquitain EIE :

- Présentation et animation d'un atelier aux Assises de l'énergie qui se sont tenues du 28 au 30 janvier à Bordeaux
- Présence aux réunions réseau ADEME régionales et aux web-séminaires sur la mise en place des plateformes régionales de la rénovation via le service d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique (SARE)
- Contribution aux échanges mails, discussions techniques, groupes de travail entre conseillers
- Intervention pour un web-séminaire du CLER avec le CREAQ sur le rapprochement des pratiques entre structures du réseau FAIRE
- Participations à un groupe de travail « Orientation des ménages vers les dispositifs de Bordeaux Métropole » avec les différents partenaires : Bordeaux Métropole, ALEC, ADIL, Ville de Bordeaux, etc.
- Participation aux réunions de travail sur la Plateforme « Ma Rénov Bordeaux Métropole » : 20 février, 30 mars, 16 avril, 2 juin, 19 juin et 18 décembre
- Travail collaboratif avec le CLER et d'autres structures EIE pour apporter des contributions au guide des actes métier du SARE et à la liste des indicateurs SARE.

A noter que même durant les confinements de l'année 2020 liés à la crise sanitaire de la Covid-19, l'équipe de SOLIHA Gironde s'est adaptée et a poursuivi les activités de l'Espace Info→Energie.

En 2020, l'Espace Info→Energie porté par SOLIHA Gironde a renseigné **761 contacts**, et **sensibilisé environ 110 personnes** lors de réunions, ateliers, etc.

En 2020, **63 % des contacts girondins réside en dehors de la métropole bordelaise**, et plus précisément sur le territoire du **Pays de la Haute-Gironde**. En effet, dans le cadre d'une plateforme de rénovation énergétique, les permanences Info→Energie sur ce territoire ont été multipliées depuis début 2017 et une communication spécifique a été lancée et réitérée plusieurs fois au cours des 3 dernières années.

37% proviennent de la métropole bordelaise dont 17 % de la ville de Bordeaux. 95 % contacts girondins sont des propriétaires occupants ou copropriétaires occupants.

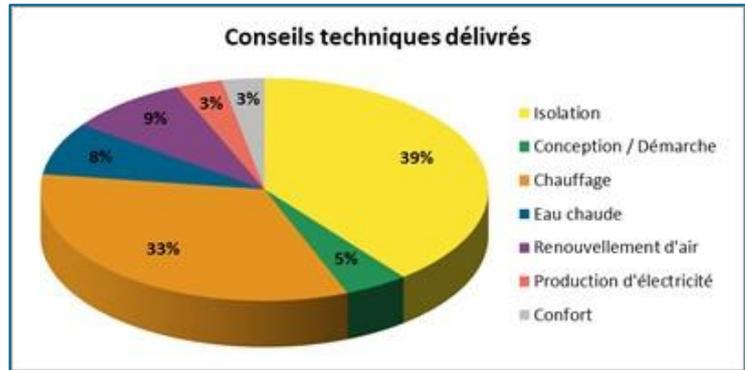
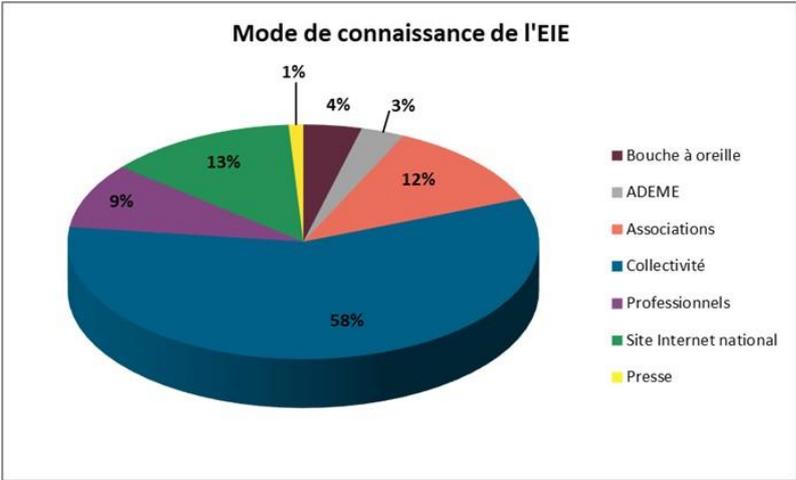
En 2020, 174 ménages ont rencontré physiquement les conseillères Info→Energie.

Les rendez-vous durent en moyenne 1 heure et apportent davantage de renseignements dans les domaines économiques, réglementaires et techniques.

En 2020, plus de la moitié des ménages sont principalement redirigés vers l'Espace Info → Energie de SOLIHA Gironde par le biais des collectivités territoriales.

L'impact des dispositifs « Coup de pouce certificat d'économie d'énergie », les offres de travaux à 1 € et les campagnes de communication nationales sur les aides financières ont impacté la nature des demandes des contacts en 2020. Tout comme en 2019, les particuliers recherchaient **principalement les subventions** pour financer les projets de rénovation.

34% des demandes sont d'ordre technique, et portent particulièrement sur l'isolation et le chauffage. Autant que faire ce peut et même si les demandes d'informations portent dans un premier lieu sur les aides financières pour subventionner les travaux envisagés, les conseillères de l'EIE de SOLIHA Gironde ont également délivré des conseils techniques et ont amené les particuliers à réfléchir à la priorisation des travaux à engager.



Des conseils sur l'amélioration du confort sont de plus en plus donnés :

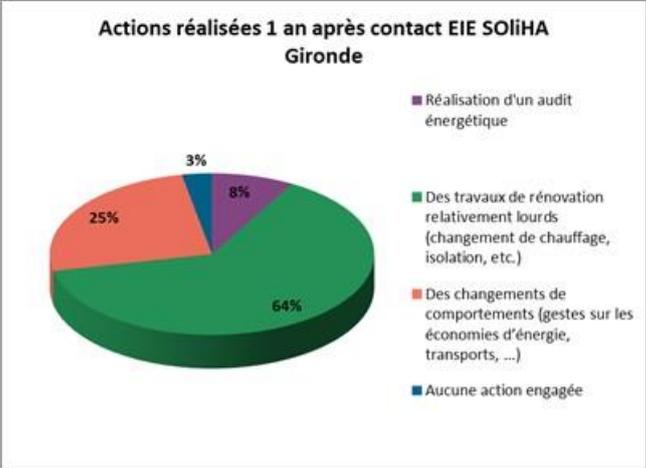
- ➔ Sur le confort d'été et comment éviter la surchauffe estivale, question de plus en plus récurrente avec le changement climatique.
- ➔ Sur la qualité de l'air intérieur et traiter les problèmes d'humidité et/ ou de moisissures.

Le passage à l'acte

Les ménages qui ont reçu des conseils par l'Espace Info → Energie de SOLIHA Gironde et qui ont donné leur adresse mail reçoivent automatiquement une enquête de satisfaction mise en place par l'ADEME. Les informations traitées proviennent d'une enquête « passage à l'action » avec 41 personnes ayant répondu.

64 % des contacts ayant répondu à cette enquête en 2020 se sont lancés dans des travaux relativement lourds de rénovation énergétique.

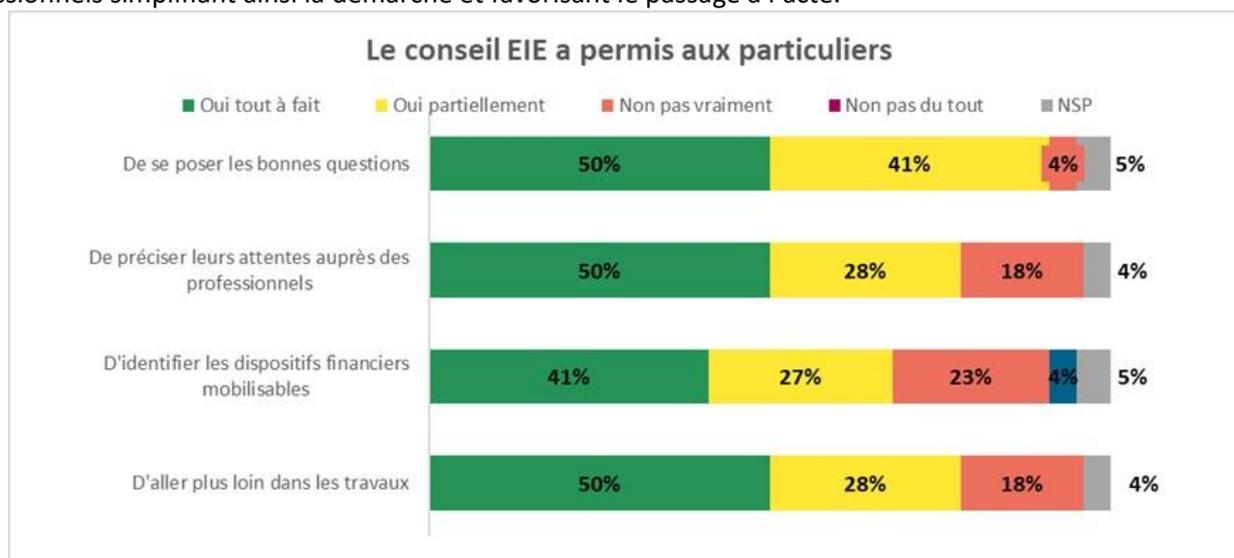
La moyenne des coûts déclarés par les particuliers s'élève à 18 149€ de travaux. Afin de pouvoir réaliser des travaux aussi coûteux 77% des particuliers ont pu bénéficier d'aides financières, diminuant ainsi leur reste à charge. Le **crédit d'impôt** est l'un des dispositifs les plus connus des particuliers transformé progressivement en « Ma Prime Renov ». La **TVA à taux réduit, les aides de l'ANAH** et en 2020 **les certificats d'économie d'énergie « Coup de pouce »** bien connus des artisans, sont également des dispositifs qui soutiennent activement le marché de la rénovation énergétique. Les **aides locales** (subventions ville de Bordeaux, de



Bordeaux Métropole et des communautés de communes de la Haute-Gironde) ont également permis à 53% des personnes ayant répondu à ce questionnaire de compléter leur plan de financement et ainsi de passer du projet aux travaux.

La plus-value du conseil EIE

Le conseil délivré permet notamment aux ménages de se poser les bonnes questions sur leur projet/attentes/ besoins, d'aller plus loin dans les travaux en réfléchissant à une démarche globale et de préciser leurs attentes auprès des professionnels simplifiant ainsi la démarche et favorisant le passage à l'acte.



Les actions d'animation et de développement territorial

Afin de favoriser l'accès à tous au conseil sur la maîtrise de l'énergie dans le logement, l'Espace Info → Energie de SOLiHA Gironde assure des permanences délocalisées. Le nombre de permanences et de rendez-vous a fortement baissé par rapport à 2019 en raison du contexte sanitaire.

- A la maison éco-citoyenne de Bordeaux : 11 rendez-vous effectués sur 11 permanences
- A Blanquefort : 3 rendez-vous sur 2 permanences
- A Bruges : 12 rendez-vous sur 5 permanences
- A Eysines : 8 rendez-vous sur 5 permanences
- En Haute-Gironde : 92 rendez-vous sur 41 permanences

Très peu d'animations ont pu être faites en raison de la crise de la Covid-19. Toutefois avant mi-mars 2020 et après le premier confinement grâce à la mise en place de protocoles sanitaires stricts, l'Espace Info → Energie de SOLiHA Gironde a participé à l'animation de **cinq évènements** (réunions, ateliers) ayant permis de sensibiliser **environ 110 personnes** :

- Animation d'un **atelier éco-gestes** et compréhension des factures d'énergie : le 9 mars à la MDS Bordeaux Saint-Jean
- Réunion sous la forme d'un **petit déjeuner** le 3 décembre à destination des artisans dans le cadre de la plateforme de la Haute-Gironde
- Information sur les **dispositifs d'accompagnement des ménages et les aides financières existantes** auprès des élus et agents d'accueil des services d'accueil du public de la Haute-Gironde lors de 3 réunions à Saint-Savin, Braud-et-Saint-Louis et Saint-André-de-Cubzac.

2. Le programme ECORCE en diffus



Espace ECORCE

Vous souhaitez participer à un atelier ou bénéficier d'une visite à domicile ? Trouvez l'association ECORCE la plus proche !



Depuis 2018 SOLIHA a signé une convention avec SONERGIA pour le programme ECORCE. Ce programme validé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a pour vocation d'encourager le déploiement d'actions d'accompagnement des ménages modestes vers des économies d'énergie.



PROGRAMME ECORCE

1/5

Profil sociologique

AVANT ACCOMPAGNEMENT ECORCE

1 De quoi disposez-vous pour mesurer la température dans votre logement ? pts

Aucun système de mesure 0pt Thermomètre fixe dans le logement 1pt Plusieurs thermomètres répartis dans le logement 2pt

2 A quelle température réglez-vous habituellement votre chauffage ? pts

Le jour : Jour < 19° 1pt Nuit < 18° 1pt Soirée : si jour < 19° et nuit < 18° 1pt supplémentaire

3 Quel comportement avez-vous dans les situations suivantes ? pts

J'ajuste le chauffage ou je coupe les radiateurs lorsque j'ouvre les fenêtres pour aérer mon logement

Toujours ou souvent 2pt Rarement ou jamais 1pt Ne peut pas le faire 0pt

Je baisse ou j'éteins le chauffage quand une pièce est longtemps inoccupée

Toujours ou souvent 2pt Rarement ou jamais 1pt Ne peut pas le faire 0pt

Je baisse le chauffage quand je quitte mon domicile pendant la journée

Toujours ou souvent 2pt Rarement ou jamais 1pt Ne peut pas le faire 0pt

4 Laquelle de ces trois propositions correspond le plus à votre habitude ? pts

Jour et nuit, vous éteignez les mises en veille de vos appareils. 2pt Vous éteignez les mises en veille de vos appareils seulement la nuit. 1pt

Vous ne faites pas vraiment attention aux veilles de vos appareils. 0pt Ne sait pas. 0pt

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Dans les starting blocs vers les économies d'énergies ! Au début du parcours des économies d'énergies Encore quelques efforts vers des économies durables

En 2020, le programme s'est terminé et nous avons réalisé les **25 dernières visites d'Eco gestes à domicile**.

VISITE
ECOGESTES
RAPPORT DE VISITE

5 Avez-vous équipé votre logement d'ampoules basse consommation ou de LED ? pts

OUI 1pt NON 0pt

6 Eteignez-vous la lumière dans les pièces où il n'y a personne un certain temps ? pts

Toujours ou souvent 2pts Rarement ou jamais -1pt Ne sait pas 0pt

7 Chez vous, vous utilisez pts

Une baignoire 0pt Une douche. Durée moyenne d'utilisation (en minutes) Si durée moyenne ≤ 10 minutes : 1pt

8 Avez-vous choisi vos nouveaux équipements selon leur consommation ? pts

OUI 1pt NON -1pt Ne sait pas ou pas d'acquisition 0pt

9 Concernant l'utilisation du lave linge et des appareils de froid ? pts

Utilisation du lave-linge : remplissage optimal ? OUI NON
Dégivrage régulier des appareils de froid ? OUI NON Si OUI aux deux questions 1pt

TOTAL DES POINTS pts

10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

Sur le podium des économes Médaille d'argent des économies d'énergies La palme des écoresponsables !

Nous remettons aux propriétaires sa classification concernant son comportement par rapport aux économies d'énergie.



Je soussigné, Alain BROUSSE
Représentant légal de l'organisme,
Certifie exactes les informations du présent bilan 2020

Fait, le 11 mai 2021, à Bordeaux

Signature :



SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOLIHA GIRONDE

211, Cours de la Somme
33800 BORDEAUX
05.56.33.88.88

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
GIRONDE

Annexe 2

NOM DE L'ORGANISME		SOLHA GIRONDE					
Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice				Exercice 2021			
Dans le cadre de cette campagne, l'association sollicite une subvention totale à la Ville de Bordeaux de :				70 000 €			
RAPPEL :		* Le budget prévisionnel 2021 doit être équilibré * Si la demande de subvention concerne le fonctionnement général de la structure, le budget prévisionnel proposé devra être détaillé dans la fiche spécifique prévue à cet effet.					
CHARGES (en euros) [1]				PRODUITS (en euros)			
	Réalisé 2019	Atterrissage 2020	Prévisionnel 2021		Réalisé 2019	Atterrissage 2020	Prévisionnel 2021
60 - Achats	51 804	54 500	50 500	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	1 593 443	1 591 374	1 657 300
Achats d'études et de prestations de service				Billetteries			
Achats stockés de matières et fournitures	17 800	15 000	15 000	Marchandises			
Achats non stockables (eau, énergie)	8 713	16 000	10 000	Prestations de services	1 593 443	1 591 374	1 657 300
Fournitures d'entretien et de petit équipement	8 430	7 000	7 000	Produits des activités annexes			
Fournitures administratives	7 673	5 500	5 500	Parrainage			
Autres fournitures	9 187	11 000	13 000	74 - Subventions d'exploitation[2]	444 400	444 400	420 400
				État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
61 - Services extérieurs	100 086	108 350	105 700				
Sous traitance générale							
Locations mobilières et immobilières	17 325	22 500	20 000	Région	24 000	24 000	24 000
Entretien et réparation	50 303	51 000	50 500	Département	109 800	109 800	109 800
Assurances	23 737	25 550	25 900	Bordeaux Métropole	216 600	216 600	216 600
Documentation	3 775	4 300	4 300	Autres EPCI			
Divers	4 947	5 000	5 000	Ville de Bordeaux (Direction Habitat)	70 000	70 000	70 000
62 - Autres services extérieurs	110 225	133 600	114 000				
Rémunérations intermédiaires et honoraires	55 968	71 000	52 000				
Publicité, publications	4 151	4 000	4 000	Autre(s) commune(s) (précisez)			
Déplacements, missions et réceptions	12 298	19 600	19 500				
Frais postaux et de télécommunication	33 572	33 000	32 500				
Services bancaires	2 519	4 000	4 000				
Divers	1 716	2 000	2 000				
				Organismes sociaux			
63 - Impôts et taxes	94 292	102 070	115 700	Fonds européens			
Impôts et taxes sur rémunérations	80 995	89 570	103 200	Emplois aidés			
Autres impôts et taxes	13 297	12 500	12 500	Autres (précisez) :			
64 - Charges de personnel	1 585 106	1 628 793	1 681 600	ADEME	24 000	24 000	
Rémunérations du personnel	1 109 130	1 134 925	1 176 000	Aides privées			
Charges sociales	447 710	460 418	474 600	75 - Autres produits de gestion courante	61 265	18 410	13 500
Autres charges de personnel	28 266	33 450	31 000	Cotisations	13 960	7 500	3 000
				Dons manuels			
65 - Autres charges de gestion courante	54 937	61 417	61 000	Mécénats			
				Abandons de frais de bénévoles			
				Autres	47 305	10 910	10 500
66 - Charges Financières	1 446	7 750	7 200	76 - Produits financiers	787	500	500
67 - Charges exceptionnelles	2 368			77 - Produits exceptionnels	4 542	3 746	-
				Reprises de subventions			
				Autres	4 542	3 746	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	151 161	60 500	57 000	78 - Reprises sur amortissements et provisions	73 014	38 000	38 000
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés				79 - Transfert de charges	49 059	60 550	63 000
				Autofinancement le cas échéant			
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	2 151 425	2 156 980	2 192 700	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	2 226 508	2 156 980	2 192 700
Attention : Le total des charges et celui des produits doivent être identiques.							
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	-	-	-	87 - Contributions volontaires en nature	-	-	-
- Secours en nature				- Bénévolat			
- Mise à disposition gratuite des biens et services				- Prestations en nature			
- Personnel bénévole				- Dons en nature			
Montant de la trésorerie (disponibilités) à la clôture de l'exercice 2019	259975	€		Montant des fonds associatifs à la clôture de l'exercice 2019	237363	€	
Commentaire sur le montant de la trésorerie :							
[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros							
[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées							